

Rédiger un mémoire: sources, références, légendes et bibliographie

Mode d'emploi à l'usage des étudiants de DSAA2

1) les enjeux des références

Le référencement des documents constitue un élément-clé d'un mémoire. Sourcer, référencer et légender constituent bien plus qu'une simple technique. Rédiger un mémoire, c'est en effet s'insérer dans une continuité (d'autres ont écrit avant vous) et dans une communauté. Seule la maîtrise de critères universitaires et scientifiques, et la mise en œuvre de pratiques codifiées, peuvent entraîner la reconnaissance de cette communauté intellectuelle, marquée par un titre ou un diplôme.

Référencer une image, une œuvre, un livre ou un passage, c'est donc à la fois maîtriser des codes, suivre une méthode et permettre au lecteur de retrouver vos sources. Ce faisant, il pourra comprendre ce qui appartient en propre à l'auteur : travail de lecture, sélection, montage - bref, assimilation d'une culture qui rend possible créativité et réflexion personnelle.

Référencer, c'est donc placer son travail dans une continuité et une communauté en reconnaissant sa dette à l'égard des autres : il s'agit d'établir les conditions d'un dialogue intellectuel en reconnaissant qu'il n'existe aucun isolement absolu (le mythe de l'écrivain génial, surgi de nulle part), et que penser c'est dialoguer avec le proche et le distant. « Oublier les guillemets », c'est dès lors plagier et se situer en dehors de l'exercice et de la communauté intellectuelle. L'ensemble des éléments indiqués ci-dessous constitue donc plus qu'une technique : une éthique. En dehors même de toute considération juridique, c'est la position de l'écrivain en tant qu' « auteur » qui est en jeu. Tous les auteurs ont lu, vu, appris. Ceux qui le dénie, ou « oublie » de le dire ne peuvent être considérés comme auteurs à leur tour : ils se trouvent dépourvus de l'autorité qui fonde le statut d'auteur (*auteur* provient en effet de *auctoritas*).

Le mémoire a donc un rôle important dans l'affirmation d'un jeune professionnel : il constitue un moment de basculement vers un « je » doté d'autorité intellectuelle, capable de manier références et méthodes, et d'argumenter ses choix.

2) le mémoire de DSAA2

Le mémoire de DSAA2, tout en s'inscrivant dans un cadre universitaire formel, possède néanmoins une certaine liberté créative. Ainsi, le format, le style, l'iconographie y sont plus libres que dans les mémoires classiques de Master ou Doctorat. Les recommandations indiquées ci-dessous tentent donc d'établir un équilibre entre la maîtrise de normes rigoureuses et la possibilité pour chacun de choisir un ton, un climat, exprimant ainsi une posture créative et intellectuelle qui caractérisera son approche personnelle du design.

Les questions proprement juridiques n'ont pas été ici prises en compte : l'accent a été porté sur l'éthique de la citation, considérant que ces mémoires n'ont pas (pour l'instant) vocation à être mis en ligne ou portés à la connaissance du public, ce qui obligerait à prendre en compte l'épineuse question des droits d'auteurs et du droit à l'image.

Les mémoires de DSAA2 se caractérisent par le recours à une grande variété d'éléments :

- photos ou documents disponibles dans l'espace public,
- photos, dessins ou travail plastique personnel,
- textes, entretiens oraux, films, sites internet,
- œuvres, installations, performances de plasticiens ou designers,
- polices de caractères, etc.

Il appartient à l'étudiant de transformer les « éléments » sélectionnés ici ou là en « documents » pertinents, insérés dans le mémoire afin de nourrir enquête, vision et réflexion personnelles.

Remarques et rappels : hormis les références aux ouvrages cités, on limitera le recours aux notes en bas de page.

En matière typographique : pour les points et les virgules, il n'y a pas d'espace avant, il y a un espace après ; pour les points-virgules et les deux-points, il y a un espace insécable avant et un espace après ; pour les guillemets, il y a un espace insécable avant et après.

Dans le corps du texte, les noms propres sont écrits en bas de casse avec capitale initiale, le prénom précède le nom.

3) distinguer 3 niveaux

Il n'existe (heureusement) pas de code absolu spécifiant dans le détail tous les protocoles : une bonne part des décisions vous appartient, en fonction de l'usage que vous souhaitez faire d'un document donné.

Dans tous les cas, il faut bien distinguer :

- 1) les références (titre, auteur, lieu éventuel...)
- 2) le commentaire personnel
- 3) la source (où vous l'avez trouvé : un même document peut avoir été obtenu par de nombreuses sources différentes).

Exemple :

- 1) *La Joconde*, Léonard de Vinci, Musée du Louvre
- 2) « Cette œuvre est l'illustration parfaite de l'icône contemporaine, fabriquée par la multiplication des regards : peut-on encore la voir, la regarder ? L'omniprésence crée souvent l'aveuglement. Pour cette raison, la surconsommation et la dévalorisation des images constituent un levier pour de nombreux artistes contemporains. » (exemple de commentaire)
- 3) photo RMN.

4) référencer une image

On s'appuiera ici sur l'exemple précédent.

- a) *La Joconde* s'appelle aussi *Mona Lisa* : à vous de choisir le titre, ou d'indiquer les deux, éventuellement de faire parler ce double titre si cela a du sens dans votre démarche ;
- b) parfois l'auteur est imprécis, inconnu, non trouvé : il faut l'indiquer, éventuellement en note pour ne pas polluer une légende.
- c) La ville n'est ici pas précisée, s'agissant de Paris le Louvre suffit (idem pour NYC et le Moma). A vous de décider si le MAC implique de préciser Marseille, si la ville est importante, etc.
- d) le commentaire peut être placé en légende sous le document (ou au-dessus, à côté...) ou au contraire inséré dans le corps du mémoire. Le texte sera sans doute différent selon les cas. Lorsque le commentaire est long (cf. exemple 2 ci-dessus), on préférera plutôt une insertion dans le corps du texte pour éviter d'ensevelir l'image sous le commentaire. Dans tous les cas, un document (citation, photo) doit être expliqué, commenté et justifié (à part quelques rares exceptions, comme la citation en exergue d'un chapitre ou d'un livre, ou une photo insérée à des fins poétiques).
- e) par respect pour le travail des artistes, il est fortement conseillé de ne pas écrire sur les photos, sauf si cela a un sens particulier, ou en cas d'impossibilité de procéder autrement.
- f) on peut rechercher un effet d'épure et de légèreté qui conduit à ne pas alourdir une image avec du texte : à vous de voir comment permettre au lecteur de trouver la référence quelque part (page précédente ou suivante, iconographie finale pour la source).
- g) la source peut être plus ou moins complète. Pour alléger la page, la source (ici : « photo RMN ») peut n'être mentionnée que dans l'iconographie finale (voir ci-dessous).

Le site internet n'est bien souvent qu'une source secondaire ou tertiaire, qui reprend de 3^o main une donnée venue d'ailleurs. Ainsi, une citation tirée d'un livre mais trouvée sur internet sera référencée en tant que livre (dans la bibliographie), et non en tant que site. Même chose pour la photo de la Joconde, qu'il serait absurde de « sourcer » ainsi :

http://images.google.fr/imgres?imgurl=http%3A%2F%2Fp2.storage.canalblog.com%2F24%2F77%2F978126%2F95587256_o.jpg&imgrefurl=http%3A%2F%2Fazilise.canalblog.com%2Farchives%2F2014%2F04%2F23%2F29721589.html&h=1600&w=1058&tbnid=BeHw3C8XB37cVM%3A&docid=uFdLX5R75vqAiM&ei=_vbFVr-aIMSua-bmsMgL&tbnm=isch&iact=rc&uact=3&dur=1241&page=1&start=0&ndsp=64&ved=0ahUKEwi_kdWg44HLAhVE1xoKHWYzDLkQrQMI9QEwPw

h) dans le cas de source répétée (un même photographe, travaux personnels...), à vous de trouver la façon efficace et élégante qui convient : par exemple « sauf mention contraire, toutes les photos en noir et blanc relèvent d'un travail personnel mené dans le cadre du cours d'Arts plastiques ». Voyez s'il est plus cohérent de le signaler en bas d'une page vers le début du mémoire, en légende lors de la première occurrence, etc.

5) citer un texte ou un auteur

Il arrive qu'un texte soit placé en dehors du corps du texte : commentaire d'une légende (cf ci-dessus), citation en exergue d'un chapitre, encadré, texte utilisé comme iconographie... Il doit être alors (sauf exception) référencé. La plupart du temps, les citations interviennent au sein du texte.

Il y a deux types principaux de citations : celles liées au témoignage d'informateurs directs (échange spontané, stage, entretien) et les citations d'auteurs. Dans les deux cas, il est impératif de donner précisément ses sources.

La citation peut être insérée dans le fil du texte, en ouvrant et en refermant les guillemets (exemple 1), ou bien, si elle est particulièrement longue, constituer un paragraphe entier, en retrait, en caractère plus petits ou bien en italique (exemple 2) :

(1) Comme l'a bien montré Montaigne, « nous ne faisons que nous entre-gloser », ce qui souligne bien la continuité propre à toute culture. (...)

(2) Montaigne a toujours insisté sur le feuilletage propre à toute pensée humaine :

« Il y a plus affaire à interpréter les interprétations qu'à interpréter les choses, et plus de livres sur les livres que sur autre sujet ; nous ne faisons que nous entre-gloser ». (Essais, IV, 237)

On peut transposer cette réflexion dans le domaine des arts appliqués et...

Dans le cas d'une citation d'informateur direct, identifier la personne entre parenthèses, à la fin de la citation avec son titre. S'il y en a beaucoup, on peut dresser la liste des informateurs en annexe.

Dans le cas (le plus fréquent) d'une citation d'auteur, il y a deux possibilités principales (des variantes sont possibles) :

(1) appel de note et note en bas de page avec les références de la citation :

Eugène GRANPENSEUR, *La Société est un tout*, p. 23.

Dans une note, il est inutile de référencer intégralement l'ouvrage : éditeur, ville et année seront renvoyés en bibliographie. Le prénom est cité avant le nom, comme dans le corps du texte.

(2) indication entre parenthèses le nom de l'auteur (en lettres capitales), la date de la publication, la page de la citation (DUPONT, 1999, p. 234), cette référence simplifiée renvoyant à la bibliographie en fin d'ouvrage. Cette deuxième méthode, très en vogue dans le monde universitaire, n'est pas la plus adaptée au mémoire de DSAA2.

Vous pouvez aussi renvoyer à un auteur sans le citer quand vous vous référez à lui en substance, en reprenant seulement ses idées, ses théories de façon générale. Dans ce cas, il vous suffit de mentionner l'auteur ou de faire comme ci-dessus en 2 sans numéro de page (DURAND, 1978).

6) récapitulations en fin de mémoire

a) bibliographie

La bibliographie se trouve en fin de mémoire, avant la table des matières. Elle reprend l'ensemble des références qui ont été mentionnées au cours du mémoire. Les ouvrages et les articles doivent être référencés selon les normes académiques suivantes pour un livre et un article dans une revue :

GRANPENSEUR Eugène, *La Société est un tout*, Paris, Editions Dubois, 2000.

TROUVEUR Jean, « Tout est social », *Revue Universelle de Sociologie*, 2001, 34, p. 23-47.

Merci de **respecter impérativement tous ces éléments pour la bibliographie finale** :

ordre alphabétique de noms ; NOM en capitales suivi du Prénom en bas de casse ; titre de livre en italiques, ville + éditeur + année (pas nb de pages).

Rappel : dans le cours du mémoire, une référence doit fournir le n° de la page.

Une bibliographie de mémoire de master devrait comporter au plus une quinzaine de titres. Un étudiant interrogé lors de la soutenance doit être capable de montrer qu'il a lu ou tout du moins consulté, en tout ou en partie, chaque ouvrage ou article cité dans la bibliographie. Cette remarque s'applique à la bibliographie, pas nécessairement à l'iconographie et aux autres documents (on peut éventuellement utiliser le photogramme d'un film qu'on n'a pas vu).

b) webographie, iconographie, etc.

Au-delà des imprimés, il est fréquent de citer des films, des images fixes ou animées, des sites internet. Comme pour les textes, il faut distinguer la citation dans le mémoire et la récapitulation finale des sources : outre la bibliographie, on insèrera éventuellement une webographie (pas obligatoire), une filmographie et une iconographie (présence impérative). Dans le cas de références à des sites internet, on mentionnera le jour de la consultation.

L'iconographie présente la source des images dans leur ordre d'apparition dans le livre, par exemple : p.24 : Corbis / RMN ; p. 25 : travail personnel ; p. 26 : photogramme tirée du film *2001 l'Odyssée de l'espace*.

L'iconographie finale n'a pas pour fonction de répéter les références titres, auteurs, mais seulement d'en localiser la source afin de permettre au lecteur qui le souhaite de retrouver le document.

Un index des designers, oeuvres et auteurs cités s'avère parfois utile ... mais reste fort rare, réservé de fait aux étudiants qui ont achevé leur travail avec une certaine avance.

c) annexes

Il arrive que des éléments, intéressants sans être indispensables, s'avèrent trop longs ou trop techniques (juridiques, technologiques, sociologiques, méthodologiques, etc.) pour être cités dans le corps du texte. L'annexe est alors une réponse utile et élégante, qui permet de compléter la lecture. Il faut toutefois éviter d'en abuser et ne pas contourner ainsi la limitation imposée de 60.000 signes : un mémoire de master peut comporter tout au plus une dizaine de pages d'annexes.

Octobre 2017

Les enseignants d'«humanités modernes» (lettres-philosophies-sciences sociales)
chargés du suivi de mémoire en DSAA2 toutes mentions confondues, Lycée Diderot, Marseille